



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

archéologie

Question orale n° 1640

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et en particulier de sa direction interrégionale Ile-de-France Centre. L'INRAP assure une mission de service public en archéologie préventive. Cette structure a fait la preuve de son savoir-faire et on ne peut que se féliciter des découvertes récentes des archéologues de l'INRAP qui ont pu être faites, par exemple - à Gonesse. La direction interrégionale Ile-de-France Centre manque cruellement de moyens pour faire face aux missions que la loi lui impose. Il n'y a plus à ce jour le budget pour assurer les diagnostics archéologiques qui lui incombent au sens de la loi n° 2003-707 du 1er août 2003. La nouvelle redevance dite RAP ne dote pas l'archéologie préventive des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission de service public. Elle comporte tellement d'exceptions qu'elle est exonérée à hauteur de 40 %. En Ile-de-France Centre, pour faire face aux besoins et tenir les délais, il faudrait cinquante équivalents temps plein de plus en CDD pour la seule Ile-de-France. Il y a notamment un immense chantier à Marne-la-Vallée où un diagnostic sur 400 hectares est à réaliser, ceci en plus de l'action soutenue en matière de fouilles. Dans le Centre il faudrait aussi cinquante équivalent temps plein supplémentaires afin de mener à bien la réalisation du diagnostic pour l'autoroute A 19 et la fin des fouilles pour l'autoroute A 85. Lors de l'examen de la mission culture du projet de loi de finances pour 2006 il déclarait : « l'essentiel est que la priorité due à la mémoire archéologique n'entrave pas l'initiative économique et ne pénalise pas les projets d'investissement ». Faute des moyens indispensables, force est pourtant de constater que cette exigence n'est actuellement pas satisfaite en Ile-de-France Centre : l'INRAP n'a pas les possibilités techniques et humaines de faire face aux demandes d'intervention dans un délai compatible avec les exigences marchandes. En conséquence, l'avancée de nombreux chantiers est remise en question. Il est donc nécessaire de créer de nouveaux CDD, avec les formations indispensables à la clé, et de transformer des CDD en CDI. La situation des personnels de l'INRAP est inacceptable. Aujourd'hui l'INRAP comprend 20 % d'emplois précaires avec 343 personnels en contrat à durée déterminée, dont la plupart exercent pourtant des missions permanentes depuis plusieurs années. Cet état de fait est tout autant socialement inacceptable qu'économiquement irrationnel puisque, au niveau national le coût de cette précarité se chiffre à 700 000 euros d'indemnités de licenciement par an. En conséquence, il aimerait savoir quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour résorber cette précarité et comment l'État entend-il sortir l'archéologie préventive de la situation critique dans laquelle elle est en Ile-de-France Centre et assurer la pérennité du financement public de la recherche archéologique. Il lui demande également quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement va mettre en oeuvre pour doter la direction interrégionale Ile-de-France Centre des moyens indispensables à l'exercice de sa mission de service public afin qu'il puisse répondre aux attentes des aménageurs publics et privés.

Texte de la réponse

MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES
PREVENTIVES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy, pour exposer sa question, n° 1640, relative aux moyens

mis à la disposition de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

M. Jean-Pierre Blazy. Monsieur le ministre de la culture et de la communication, je souhaite attirer votre attention sur la situation de l'Institut national de recherches archéologiques préventives - INRAP - et en particulier de sa direction interrégionale Île-de-France-Centre.

Je me félicite de la mission de service public qu'accomplit l'INRAP en matière d'archéologie préventive. Je me réjouis également, en tant que maire de Gonesse, des découvertes récentes qui ont été faites sous l'égide de l'institut.

Toutefois, je déplore que la direction interrégionale Île-de-France-Centre manque cruellement de moyens pour faire face aux missions que la loi lui impose. Il n'y a plus à ce jour de budget suffisant pour assurer les diagnostics archéologiques qui lui incombent en vertu de la loi du 1er août 2003. La nouvelle redevance ne dote pas l'archéologie préventive des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission de service public. Elle comporte tellement d'exceptions qu'elle est exonérée à hauteur de 40 %.

En Île-de-France-Centre, pour faire face aux besoins et tenir les délais, il faudrait 50 équivalents temps plein supplémentaires en CDD pour la seule Île-de-France. Il y a notamment un immense chantier à Marne-la-Vallée où un diagnostic portant sur 400 hectares est à réaliser, et ce, en plus de l'action soutenue en matière de fouilles. Dans le Centre, région que vous connaissez bien, monsieur le ministre, il faudrait aussi 50 équivalents temps plein supplémentaires afin de mener à bien la réalisation du diagnostic pour l'autoroute A 19 et terminer les fouilles pour l'autoroute A 85.

Lors de l'examen de la mission culture du projet de loi de finances pour 2006, vous déclariez : " L'essentiel est que la priorité due à la mémoire archéologique n'entrave pas l'initiative économique et ne pénalise pas les projets d'investissement ". Mais, faute des moyens indispensables, force est de constater que cette exigence n'est actuellement pas satisfaite en Île-de-France-Centre : l'INRAP n'a pas les possibilités techniques et humaines de faire face aux demandes d'intervention dans un délai compatible avec les exigences marchandes. En conséquence, l'avancée de nombreux chantiers est remise en question.

Il est donc nécessaire de créer de nouveaux CDD, avec des formations à la clef, et de transformer des CDD en CDI. La situation des personnels de l'INRAP est inacceptable. Aujourd'hui, l'institut comprend 20 % d'emplois précaires avec 343 personnes en contrat à durée déterminée, dont la plupart exercent pourtant des missions permanentes depuis plusieurs années. Cet état de fait est tout autant socialement inacceptable qu'économiquement irrationnel, puisque, au niveau national, cette précarité se traduit par un coût de 700 000 euros d'indemnités de licenciement par an.

En conséquence, quelles sont les mesures que compte prendre le Gouvernement pour résorber cette précarité ? Comment l'État entend-il sortir l'archéologie préventive de la situation critique qui est la sienne en Île-de-France-Centre et assurer la pérennité du financement public de la recherche archéologique ? Quelles mesures concrètes le Gouvernement va-t-il mettre en oeuvre pour doter la direction interrégionale Île-de-France-Centre des moyens indispensables à l'exercice de sa mission de service public afin qu'elle puisse répondre aux attentes tant des aménageurs publics et privés que des archéologues ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture et de la communication.

M. Renaud Donnedieu de Vabres, *ministre de la culture et de la communication*. Monsieur le député, le système actuel de financement de l'archéologie préventive est très récent puisqu'il découle des dispositions des lois successives du 1er août 2003 et du 9 août 2004, qui ont permis de mettre un terme à un certain nombre de situations aberrantes, mais laissé ouverte la question du financement pérenne de l'INRAP.

Un rendement maximal ne saurait être attendu dès les premières années de mise en oeuvre. C'est pour cette raison, en dépit des difficultés que vous soulevez, que j'ai souhaité que le dispositif soit stabilisé de manière que tous les moyens soient réunis pour qu'il puisse donner sa pleine mesure.

J'observe d'ailleurs que le rendement de la redevance d'archéologie préventive a progressé de manière significative pour la part qui a été confiée à mon ministère, passant de 12 millions d'euros en 2004 à 31 millions d'euros en 2005. Il a fallu former les personnels des directions régionales des affaires culturelles, dont ce n'était pas initialement le métier.

Je tiens également à préciser que mon ministère a garanti la bonne exécution des budgets de l'INRAP depuis sa création en compensant par apport de subventions les difficultés liées au rendement de la redevance d'archéologie préventive. Il en sera de même en 2006, si besoin est. Mais plus que quiconque, il m'importe de mettre en place un système de financement pérenne de l'INRAP, car je n'accepterai pas indéfiniment d'être obligé de prélever sur d'autres secteurs de mon ministère des moyens de fonctionnement pour l'institut.

Si je ne suis pas opposé à l'idée de modifications techniques de l'assiette de la redevance d'archéologie préventive, j'attache la plus grande importance à ce que celles-ci soient au préalable parfaitement mesurées. En effet, prendre des décisions dans l'urgence ne permettrait pas de répondre de manière positive aux légitimes interrogations dont vous faites état sur ce point.

S'agissant des conditions actuelles d'emploi à l'INRAP, j'observe avec satisfaction que 80 % du personnel est sous contrat à durée indéterminée. Par ailleurs, comme vous le savez, l'aménagement du territoire conditionnant la réalisation d'opérations d'archéologie préventive, l'activité de l'INRAP obéit à une part de variabilité - et c'est un défi que nous devons relever - notamment pour ce qui concerne sa répartition géographique, qui impose que l'établissement puisse recourir à l'emploi de personnels sous CDD.

Quelques grands chantiers autoroutiers sont parfois paralysés, au-delà des contestations initiales et des procédures judiciaires, par le travail des fouilles, comme c'est le cas en région Centre. Quand ces travaux sont réalisés par ailleurs, les équipes devraient pouvoir bouger.

Comme vous, je suis sensible à la quasi-permanence des missions de certains de ces personnels sous CDD. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à l'établissement de mettre en oeuvre cette année un plan de recrutement de vingt-quatre agents opérationnels sous CDI.

Concernant le renforcement des moyens d'intervention de l'INRAP pour 2006, j'ai pris la décision d'augmenter de cinquante équivalents temps plein la capacité de recrutement d'agents sous CDD.

La question particulière des capacités d'intervention de la direction interrégionale Centre-Île-de-France, les difficultés circonstancielles qu'elle connaît sont directement liées à la réalisation, dans des délais extrêmement contraints, de l'aménagement de l'autoroute A 19. J'ai demandé à l'Inspection générale de mon ministère d'examiner en détail la situation et de proposer des mesures immédiates. Le rapport qui m'a été remis montre que la situation actuelle peut être assumée par l'INRAP dans le cadre d'une gestion plus efficace des moyens et de la continuité de l'effort de maîtrise des prescriptions émises par les services déconcentrés de mon ministère. J'ajoute qu'une partie significative des moyens en personnel supplémentaire, que je viens d'évoquer, sera prioritairement affectée par l'INRAP à la région Centre-Île-de-France. J'espère ainsi supprimer le goulet d'étranglement que l'on constate aujourd'hui.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy. Monsieur le ministre, je sais que je ne suis pas le seul à interpellier le Gouvernement sur l'archéologie préventive, le président de notre assemblée ayant fait la même demande au ministre de l'économie et des finances.

Même si le dispositif est récent, puisqu'il date de 2003, le moment est venu de commencer à l'évaluer et de l'améliorer si nécessaire. À l'évidence, cela semble être le cas puisque si de nombreuses demandes sont adressées à l'INRAP - il y a beaucoup de chantiers en région Île-de-France Centre qui est pour l'Institut la plus importante circonscription - l'insuffisance des ressources vous oblige à combler les manques à gagner de la nouvelle redevance.

On observe une double insatisfaction, d'un côté celle des aménageurs, eu égard aux retards qui peuvent être enregistrés, de l'autre celle des archéologues dont beaucoup sont en situation précaire.

Je ne doute pas de votre volonté de pérenniser le dispositif, mais je souhaiterais être assuré de votre détermination à l'améliorer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1640

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5725

Réponse publiée le : 7 juin 2006, page 3976

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 juin 2006